

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**COOP'ALPHA Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'action 2014 -  
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -  
Autorisation.**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Malgré l'évolution de la législation sur la création d'entreprise, celle-ci reste néanmoins difficile pour de nombreux porteurs de projets. C'est pour cela que l'aide des acteurs publics aux coopératives d'activité et d'emploi est importante.

**1 - Présentation de COOP'ALPHA : objectifs, fonctionnement et partenariats**

COOP'ALPHA propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

COOP'ALPHA est la première structure de ce type créée en Aquitaine, en 2006, dans le cadre de la convention 2003-2008 relative à la politique de la ville et la rénovation urbaine signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La structure s'est constituée en SARL sous statut SCOP qui garantit une gestion démocratique (les permanents sont salariés associés), la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Elle est située à Lormont, sur le territoire la Zone Franche Urbaine. L'équipe est constituée d'une gérante et de 3 associés (comptable et accompagnateurs). Depuis 2006, elle accueille et accompagne un nombre croissant d'entrepreneurs (de 20 à 60 par an) situés en Zone Urbaine Sensible. COOP'ALPHA est labellisée dans le cadre du dispositif NACRE.

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire. Toutefois, pour faciliter la mutualisation de moyens (actions de promotion collective) et créer une dynamique collective, COOP'ALPHA doit accompagner un minimum de 35 porteurs de projets sous 2 statuts (stagiaire de la formation professionnelle ou sous Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Plusieurs types d'activités sont représentées : l'artisanat, les services aux entreprises (infographie, formation, traduction,...), aux particuliers (développement personnel, les artisans d'art, les métiers artistiques et culturels, les consultants).

Outil de développement économique local, la coopérative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux, pour cela elle s'appuie sur un réseau de prescripteurs (Pôle Emploi, services sociaux (CCAS, AGI, MDSI), CCIB, MPS, PLIE, URSCOP). A la sortie de la coopérative, les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création : Espace Gestion, DIRECCTE, Chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Gironde Initiative, Caisse Sociale Développement Local). Un comité de pilotage semestriel permet d'assurer le lien permanent avec l'ensemble de ces partenaires. Plus largement, COOP'ALPHA agit en coopération avec : Hauts-de-Garonne Développement, les PLIE, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, les communes, les clubs d'entreprises, l'APEC.

## 2 - Bilan des actions 2013

Le nombre de contacts, de personnes présentes aux informations collectives ainsi que l'effectif des personnes accompagnées (150 entrepreneurs) ont encore progressé.

En 2013, 545 contacts ont été enregistrés, soit une augmentation de 20% par rapport à 2012 (+94). Parmi eux, 467 étaient inscrits à une réunion d'information collective, 369 y ont assisté (35 de plus qu'en 2012 soit une augmentation de 10%). 61 porteurs de projet ont intégré COOP'ALPHA (soit 3 de moins qu'en 2012). 35 % de porteurs de projet demandent à être reçus en 1er entretien suite à la réunion d'information collective. A l'issue de cette évaluation environ 47 % ont été intégrés (42% en 2012).

**COOP'ALPHA a accompagné 150 porteurs de projet : 61 nouveaux auxquels s'ajoutent les 89 présents (portefeuille au 1/01/2013).**

- 59 % des personnes accompagnées proviennent de la CUB (93% de la rive gauche), soit une baisse de 8 points par rapport à 2012
- 34% des entrepreneurs accompagnés proviennent de la Gironde hors CUB dont 14% sont originaires du Libournais.

Les bénéfices réalisés par les entrepreneurs salariés ont permis de dégager une masse salariale de 740.256 euros soit environ 124.000 euros de plus qu'en 2012.

En 2013, 101 entrepreneurs ont été salariés. Cela représente 65.623 heures rémunérées, soit 11 000 heures de plus qu'en 2012.

**Le Chiffre d'Affaires hors taxes de tous les entrepreneurs en 2013 s'élève à 1.585.000 €, soit plus de 13 % d'augmentation par rapport à 2012.** Ce montant est réalisé par 116 entrepreneurs ayant facturé.

Les entrepreneurs associés ont réalisé 340.000 € de Chiffre d'Affaires soit 21% du CA.

Au 31/12/2013, 92 entrepreneurs et 10 entrepreneurs dans la coopérative d'emploi, ont été accueillis, dont 75 entrepreneurs-salariés, ce qui représente 42 salariés Equivalents Temps Plein. La création d'entreprise représente 40% des sorties.

La mise en place du logiciel « Autonomie » (ERP), (outil de suivi administratif, gestion et comptabilité des activités des entrepreneurs), après une phase de test à COOP&BAT, facilite le suivi par les entrepreneurs de leur compte d'activité. Le déploiement de l'ERP Autonomie sur COOP'ALPHA a eu lieu en janvier 2013 auprès de 100 entrepreneurs.

Coop'Alpha a été retenu dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt de la Région Aquitaine pour la période 2013-2014, pour expérimenter le projet nommé COOP'IN (3 espaces de travail partagés en Gironde), et a participé dans ce cadre-là au « Grand RAMDAM des Tiers-Lieux » à Pau les 4 et 5 juillet 2013.

Des partenariats ont été signés avec Pôle emploi régional et le PLIE du Libournais afin d'inscrire les actions des Coopératives d'activités et d'emploi, au sein des politiques de l'emploi territoriales, et d'informer les demandeurs d'emploi.

Un projet collectif a été réalisé au cours du mois de l'ESS, en partenariat avec ANABASE et BGE, intitulé « Projet Média » inter structures. Cet évènement a permis de renouveler l'expérience réalisée en 2012 par les couvés des différentes structures, de créer un média vidéo pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, du dispositif couveuse, et des thématiques sur les marchés publics et les achats responsables, et sa diffusion lors de la remise du prix Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire.

COOP'ALPHA tient une permanence à Cenon (1 fois/mois), organise des réunions d'information délocalisées. Elle anime un atelier sur l'étude de marché à la Plateforme de l'initiative de la Maison de l'emploi de Bordeaux.

Une étude menée auprès de 25 entrepreneurs sortis de COOP'ALPHA entre juin 2011 et janvier 2012, avait pour but d'évaluer le taux de retour à l'emploi des porteurs de projet sortis de la période de test de leur projet sans développement de Chiffre d'Affaires suffisant. Sur les 23 personnes ayant répondu, 18 étaient en activité 1 an après leur sortie de COOP'ALPHA. Le taux de retour à l'emploi est passé de 63% à 90% par rapport à l'année 2011.

La participation des entrepreneurs représente un autofinancement de l'ordre de 32 % (contre 30% en 2012).

En 2014, la Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire son appui au développement de la Coopérative d'Activités et d'Emplois COOP'ALPHA sur le territoire de l'agglomération, en soutenant son programme d'actions.

### **3 - Programme d'actions 2014**

En 2014, COOP'ALPHA souhaite intégrer 70 nouveaux porteurs de projets, salarier 35 nouveaux entrepreneurs et créer une dizaine d'entreprises (+ 5 entrepreneurs dans la Coop d'emploi). Elle vise l'accompagnement de 150 porteurs de projet dans une phase de TEST à la viabilité économique du projet et la formation, via un parcours de professionnalisation, au métier d'entrepreneur.

Il est envisagé le recrutement d'un nouvel accompagnateur et de faire appel aux compétences des entrepreneurs-salariés-associés et des entrepreneurs accompagnés pour prendre en charge certains chantiers : informatique, communication, et animation des groupes métiers.

L'animation et la promotion de « groupes métiers » seront développées afin d'activer les échanges entre entrepreneurs du même secteur, de développer des actions collectives de promotion, et de permettre aux entrepreneurs de répondre à plusieurs à des appels d'offres et/ou de réaliser des missions en partenariat.

Pour pallier le retard constaté sur la refonte du site internet COOP'ALPHA et des outils de communication, un(e) chargé(e) de communication interne et externe sera recruté(e) pour venir en appui aux équipes des coopératives qui ont pour objectif de créer un site portail web de présentation des coopératives. Le contrat de la Chargée de mission du Pôle activités artistiques et culturelles sera prolongé.

COOP'ALPHA mènera des actions de communication auprès du grand public en faveur de la création d'entreprise au sein d'une coopérative.

Des rencontres avec les entreprises créées sorties de COOP'ALPHA et les entrepreneurs-salariés seront multipliées pour élargir le réseau coopératif.

Le projet « COOP'IN » sera finalisé, COOP'ALPHA propose de tester la création de 3 tiers-lieux pressentis en Gironde dont un à Pessac.

Démarrage de l'étude de faisabilité du « Projet inter coopératif » implanté rive droite.

L'augmentation du nombre de porteurs de projets accompagnés (150 par an), le recrutement de nouveaux accompagnateurs, pour faire face à l'accroissement du nombre d'entrepreneurs, la demande croissante d'accompagnement commercial et en gestion, émanant d'auto-entrepreneurs immatriculés, conforte l'intérêt de l'outil Coopérative d'Activités et d'Emploi, auprès des porteurs de projet en amont de l'immatriculation.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. En effet, la Communauté urbaine octroie cette aide à COOP'ALPHA pour compenser des obligations définies précisément dans la convention ci-annexée (article 3).

Le soutien de la Communauté urbaine s'inscrit également dans le cadre du règlement d'intervention communautaire pour les pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

#### 4 - Budget prévisionnel 2014

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 60 000 € pour reconduire son soutien au développement des activités de la CAE COOP ALPHA. Le budget prévisionnel pour l'année 2014, est estimé à 468 032,53 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	23 600	<b>Financements extérieurs</b>	
Services extérieurs	52 300	Conseil Général	100 000
Autres services extérieurs	50 500	Co-financement Europe FSE	120 000
Impôts, taxes	18 300	Conseil Régional	30 000
Charges de personnel	315 832,53	CUB	60 000
Charges diverses	1 000	<b>Autofinancement</b>	
Charges financières	3 000	NACRE	4 500
Dotation aux amortissements	3 500	10 % gestion – participation entrepreneurs CAPE	106 000
		10 % gestion-participation entrepreneurs salariés associés	38 232,53
		Prestations diverses	7 800
		Produits financiers	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>468 032,53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>468 032,53</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Traité CE (articles 16 et 86 sur les SIEG)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le règlement d'intervention communautaire des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la demande de COOP ALPHA est éligible, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, et répond aux critères d'attribution en matière d'aide au fonctionnement

## DECIDE

**Article 1** : l'attribution d'une subvention de 60 000 € en faveur de la SCOP COOP'ALPHA pour le développement de son programme d'actions au titre de l'année 2014

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

**Article 3** : le montant de la subvention précitée sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00, code opération 05P102O001 « Contributions Economie Solidaire »

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

Mme. CHRISTINE BOST